

THE RELATIONSHIP TO THE OTHER ACROSS TIME. A BRIEF HISTORY OF CITIZENSHIP

Maria Stoicovici, Assist. Prof., PhD, The Technical-Military Academy, Bucharest

Abstract : *Alterity is a theme that preoccupied ancient philosophers as well as those who, along the ages, have tried to create a harmonious social life. Despite numerous measures regarding the attitude towards the Other, a certain conclusion remains: it still remains impossible to eliminate the tension between the universality of a political and juridical principle and the ways in which this principle is applied effectively.*

Keywords: *the Other, equality-inequality, difference, aporias, universality, relativity*

Introduction

L'Autre, du point de vue philosophique, est toujours conçu comme étant une conscience opposée à celle du sujet. Cette conscience a déterminé la pensée sociologique de l'Autre, qui est un effort de connaissance rationnelle de l'ordre social en tant que tel, constitué à partir du XIX^{ème} siècle. Mais ce n'est pas la société moderne qui s'est vue la première à réfléchir sur l'altérité et sur cette relation.

L'Antiquité grecque, celle romaine, puis la période de la découverte du Nouveau Monde, l'émergence de la société moderne ont eu, chacune d'entre elles, leurs manières de penser l'Autre, mais au total on a distingué deux modes fondamentaux de le concevoir.

Le premier consiste à voir l'Autre comme différent de moi, un autre, ayant une autre culture, et cette différence est interprétée en termes d'infériorité. Il est admis dans sa différence, mais conçu d'inférieur. Je l'admets en le tolérant, et « la tolérance ne peut être que plus ou moins méprisante »¹. Sous sa forme la plus agressive, « l'attitude différentialiste se traduit par une forme spécifique du refus de l'Autre : la différence entre soi et l'Autre est préservée par le rejet de ce qui diffère, par l'exclusion ou, sous sa forme extrême, par l'extermination »². C'est la logique du racisme, que Lévi-Strauss nomme « antropoémie » ou expulsion.

Le second mode de concevoir l'Autre a été l'universalisme. Celui-ci est un principe. Il constate les différences, mais affirme l'unité du genre humain, du moment que les hommes ont la même capacité intellectuelle et morale. Seules les différences de leurs réalisations les séparent. L'Autre est un autre soi-même.

Mais dans la réalité objective, où il y a des inégalités de pouvoir et de capacités des individus, les différences séparent les hommes et les sociétés, et le principe universel pourrait se dégrader en *assimilationnisme*. Pourquoi ? Parce qu' « il est difficile de penser qu'autrui

¹ D. Schnapper, *La relation à l'Autre . Au cœur de la pensée sociologique* , Paris, Gallimard, 1998, p.35

² idem, p.36

puisse être égal sans être identique »³. « Je » ne le perçois pas dans sa spécificité. L'Autre est destiné à devenir comme « je ». L'universel est assimilé à la culture de « je ». Dès lors, « je » peut mettre en oeuvre une politique assimilationniste, dont la fin est d'éradiquer la culture de l'Autre et de l'absorber. » (p. 37) Donc, les hommes ne peuvent pas penser en même temps l'égalité et la différence. Sous sa forme politique agressive, c'est la logique du racisme impérialiste/ colonialiste ou assimilationniste, c'est l'idée du bien-fondé de l'assimilationnisme qui nie la différence. On n'exclut pas l'Autre, on l'inclut en le niant (sociétés antropophages- Lévi-Strauss). C'est le moyen de neutraliser les forces redoutables de certains individus et de les mettre à profit par l'extermination.

Dans la réalité historique, l'attitude différentialiste et celle assimilationniste se mêlent. Les deux idées, celle de la différence absolue entre soi et les autres (pensée différentialiste) et celle du bien-fondé de l'assimilationnisme (qui nie la différence), refusent toutes deux l'Autre en tant qu'Autre. Elles devraient être dépassées. Si l'on passe en revue l'histoire de leur confrontation, alors on peut noter que dans la société moderne ou société des citoyens, les deux attitudes s'affrontent de plus en plus.

Dans la société moderne on a introduit *le principe de la légitimité politique* (c'est-à-dire l'égalité de tous les individus-citoyens), *l'idée de la relativité culturelle* et de la valeur intrinsèque de toutes les cultures, *les groupes et leurs cultures* (avec la découverte du Nouveau Monde et de l'Extrême-Orient), les théories et doctrines opposant l'*universalisme* et l'*unité* à celles du *relativisme* et de *la diversité* (du XVIe jusqu'au XVIIIe siècles), *l'individu abstrait*, caractérisé par sa raison et sa liberté (XVIIIe siècle), la valeur de la *dimension éthique* et des *particularismes* (le romantisme du XIXe siècle). De nos jours, le « grand débat » a lieu entre le *relativisme culturel absolu*, qui interdit toute possibilité de communication entre les cultures et les tenants d'un *relativisme relatif* qui entend laisser sa place à un horizon transcendantal d'universalité par-delà la diversité culturelle.

L'homme actuel est partagé entre la valeur universelle de la dignité des individus qu'il ressent puissamment et son besoin d'être ancré dans une collectivité historique concrète pour que soit reconnue son authenticité.

Qu'est-ce que la citoyenneté ?

Le terme *citoyenneté* a plusieurs sens. Tout d'abord, un sens juridique. Le citoyen n'est pas un individu concret, mais un sujet de droit. A ce titre il a des droits civils (des libertés individuelles telles la liberté de conscience et d'expression, la liberté de se marier, d'aller et de venir, d'être traité par la justice selon une loi égale pour tous), des droits politiques (participer à la vie politique), des obligations : respecter les lois, défendre la société dont il est membre.

La citoyenneté est le principe de la légitimité politique. Par conséquent, le citoyen est détenteur d'une part de la souveraineté politique. L'ensemble des citoyens contrôle et

³ idem, p.37

sanctionne les mesures prises par les gouvernants qu'il a élus, donc il dispose de la souveraineté.

La citoyenneté est la source du lien social, qui dans la société démocratique moderne est politique et non pas religieux ou dynastique. Les relations entre les hommes sont fondées sur l'égalité de dignité de tous.

Dans l'histoire de l'humanité on connaît peu de sociétés organisées par la citoyenneté. Ses origines puisent dans l'Antiquité, mais la modernité politique née dans l'Occident chrétien et imposée une fois avec les révolutions politiques des XVIIe et XVIIIe siècles en Angleterre, aux Etats-Unis et en France a changé le caractère de la citoyenneté moderne.

Différentialisme dans la société antique

Dans l'histoire de l'humanité les sociétés organisées par la citoyenneté sont assez rares. La société moderne n'est pourtant pareille à celle de l'Antiquité.

La société antique grecque

À l'origine de la conception de la citoyenneté est l'héritage grec.

Dans la cité grecque (ou *polis*) de l'âge classique, l'Autre était pensé comme essentiellement différent et inférieur, soit parce qu'il était extérieur à la culture grecque en général (les Barbares) ou à la cité (les métèques et les étrangers), soit parce qu'il était d'une autre nature (les femmes ou les esclaves). Les différences entre ces catégories étaient tout d'abord naturelles.

C'est la cité grecque, la *polis*, le centre, qui a inventé l'idée de citoyen, comme membre de la communauté des citoyens libres et égaux. Le politique est pensé autonome de la vie sociale. Les Grecs ont eu l'idée d'une société politique abstraite distincte de la société réelle formée d'individus concrets. La *polis* est en même temps une communauté d'hommes citoyens soumis à une même loi et un territoire : la *polis* d'Athènes, ce sont « les Athéniens », donc une communauté des citoyens organisés politiquement, c'est-à-dire qui forment un corps politique lié par les droits du sang. La communauté des citoyens est une réunion de chefs de famille : la *polis* exclut les esclaves, les enfants, parfois les vieillards, les étrangers et les métèques, qui participent pourtant, à des titres divers, à la vie sociale. Cette communauté des citoyens, une abstraction, est fondée sur l'idée de l'égalité de tous les citoyens en tant que citoyens, quelles que soient leurs différences et les inégalités qui les séparent.

Les Barbares sont étrangers à la culture des Grecs et à leur conception de la politique. Il existe une différence de nature, fondamentale, entre les hommes libres, *eleuthéroï*, et les esclaves, *douloi* qui d'ailleurs justifie l'esclavage. L'Autre reste autre. Il n'est pas repoussé sans être pour autant reconnu pour ce qu'il est. Il est relativement toléré, au moins à l'égard des catégories les plus proches.

Le lien entre les citoyens prend la forme d'une relation réciproque et réversible qui remplace les rapports de soumission et de domination. Les Grecs n'ont pas seulement inventé l'idée de citoyen (qui ne se confond pas avec l'individu concret), mais aussi le principe du respect de la loi. Dans la *polis* les citoyens n'obéissaient pas à un homme, mais aux lois.

Mais la société politique de la Grèce antique a été fondée sur une conception ethnique, reconnue même par les autres, non seulement par les Grecs, en termes ethniques : l'origine, la langue, les dieux et les lieux sacrés, les fêtes sacrificielles et le mode de vie.

La société romaine et l'invention du citoyen romain

Si la Grèce a inventé l'idée de société politique abstraite et utopique, constituée par la communauté des citoyens libres et égaux, Rome, à son tour, a défini les citoyens en termes juridiques, non plus comme les membres de la Cité, mais comme des sujets de droit. À Rome, le principe de l'universalité du citoyen romain, défini en termes juridiques et politiques, a exclu de fait une partie importante de ses citoyens de la pratique concrète de la citoyenneté. Quand la dimension des territoires et des populations contrôlés par le pouvoir de Rome s'accroît, il impose un nouveau type de relations entre les individus, ignoré dans les cités grecques, c'est-à-dire il change le mode de relations entre les hommes en tenant compte du changement du volume de la société. On passe des cités, parsemées ici et là, formées de corps politiques dont tous les membres sont en relation directe, à un empire immense. La conception du politique se transforme. Les échanges concrets entre les personnes sont remplacés, grâce à l'imposition du droit, par des relations abstraites entre sujets de droits. Et c'est l'abstraction du droit qui a une dimension universelle. La nature juridique du statut de citoyen permettait, par définition, d'inclure progressivement les éléments étrangers.

Les cadres civiques, classes, centuries, tribus n'étaient pas des groupes réels, mais des catégories administratives. Les groupes concrets intermédiaires, sur lesquels Aristote avait fondé la cité, ont cessé d'exister. Les « hommes », c'est-à-dire les citoyens, apparaissent. Le *civis romanus* disposait des droits civils ou personnels : le *jus connubii*, le *jus commercii*. « Pour ceux qui ont entre eux communauté de loi, il y a communauté de droit. Ceux pour qui ces choses (loi et droit) sont communes doivent être considérés comme appartenant à la même cité. » (p. 60). Nous ne pouvons quand même ignorer l'opposition entre le fait que la *polis* aristotélicienne était l'expression directe d'une réalité sociale, tandis que les politiques et les penseurs de Rome définissaient la société politique par le droit (régler les relations entre des sujets de droit).

C'est vrai que le principe de la citoyenneté était universel, mais en pratique, il resta aristocratique, voire oligarchique. L'aristocratie romaine était ouverte dans son principe, mais dans les faits, non. Malgré ces pratiques oligarchiques, les Romains, en définissant le citoyen en termes juridiques, fondaient l'idée de l'ouverture potentielle de la citoyenneté à tous les hommes et sa vocation universelle. *L'édit de Caracalla* en 212 donna la citoyenneté à la grande majorité des hommes libres de l'Empire, tandis que la vocation universelle a été surtout portée par le message universaliste de la chrétienté, issu de l'Empire romain.

L'exemple de Rome illustre la tension inévitable entre l'universalité d'un principe d'inclusion juridico-politique et les manières dont il est effectivement appliqué. Le pouvoir a toujours été exercé par quelques-uns et les populations de l'Empire, malgré la romanisation, sont restées hétérogènes et inégales. L'universel reste un principe et non une réalité concrète.

Le système des exclusions dans la société médiévale

Le XIIe siècle c'est l'époque du grand mouvement d'urbanisation et de développement des villes. Une nouvelle logique s'impose, celle de l'économie monétaire et marchande de la ville, qui affaiblit progressivement l'organisation militaire et terrienne de la société féodale et appauvrit beaucoup plus le menu peuple. En même temps le nouveau pouvoir administratif et centralisé commença à se structurer : on passait d'une société fragmentaire à une société unifiée par les premières institutions urbaines et étatiques.

Au XIIIe siècle, on redécouvre le droit romain et on élabore l'idée du contrat social. La société qui se met en place en ce siècle est qualifiée par Lévi-Strauss d'« anthropoémique »⁴. Le mode de pensée de la société féodale a identifié pendant longtemps le bien avec l'unité et le mal avec la diversité. A l'image de la Trinité, la société elle-même est à la fois une et trois. Mais dans sa représentation d'elle-même, elle reste profondément unifiée malgré les différences de statut entre les prêtres, les guerriers et les paysans.

Les valeurs et les comportements sont jugés en tenant compte de l'appartenance à la religion chrétienne. L'Eglise, dont le pouvoir avait été affirmé par la révolution grégorienne, était autorisée à intervenir dans tous les domaines de la vie et de la pensée. Il s'agit de toutes sortes de persécutions : contre les musulmans, les juifs, les lépreux.

La doctrine de l'église connotait positivement la couleur blanche tandis que le noir était mal vu, celui-ci descendant de Cham. C'est pourquoi le noir devint le symbole des ténèbres, donc du mal. L'antijudaïsme païen, le lien établi entre les noirs et l'esclavage avaient existé avant l'instauration de la société chrétienne. Mais c'est au Moyen-âge que la noirceur du diable et celle de la mort sont désormais associées et que l'homme dont la peau est noire est, dans les bestiaires, situé entre l'homme et l'animal. C'est maintenant qu'apparaît l'image du juif physiquement reconnaissable : comme le diable, le juif a des cornes.

L'attitude différentialiste s'inscrit dans les rapports de pouvoir et ne peut être comprise en dehors de ces relations objectives. Au XIIIe siècle, on a créé donc un système d'exclusions internes fondé sur un mode de pensée différentialiste même au nom d'une religion d'amour, qui comportait une dimension universelle. « Le polythéisme grec s'est révélé moins brutal que le message de Vérité porté par le monothéisme. », remarque D. Schnapper.

⁴Pour Lévi-Strauss, le mode anthropoémique de traitement des anormaux par une société consiste à les vomir, c'est-à-dire à les rejeter dans des espaces protégés, des hôpitaux, des asiles, des prisons.

« *qualifiant nos sociétés d'anthropoémiques(3), par opposition aux sociétés supposées primitives que nous décrivons comme anthropophagiques, il montre comment la passion du rejet de l'autre (barbare, sauvage, cannibale...) nourrit une multitude de conduites, par exemple celles que nous adoptons vis-à-vis du criminel que nous expulsions ou confinons en tant que déchet social, alors que d'autres sociétés seront, au contraire, portées à le réinclure au moyen d'épreuves expiatoires et de rites de réadoption.* » in « Combat en ligne », Alain Brossat, *Immunité, culture et politique*, <http://www.combatenligne.fr/article/?id=509>

La citoyenneté moderne ne prolonge pas tout simplement les idées du passé. La modernité a introduit une rupture dans la conception et la pratique politique. Ses pratiques prennent des formes concrètes différentes dans les différents pays d'aujourd'hui, mais il existe quand-même des traits communs à toutes les sociétés fondées sur le principe de la citoyenneté.

La découverte du Nouveau Monde et le Differentialisme

La découverte du Nouveau Monde (fin du XVe siècle) avait marqué une rupture dans la manière de penser l'Autre et de se penser. Par le fait qu'elle avait imposé aux Européens d'objectiver leur propre société, elle a été considérée comme la première étape de la sociologie. À partir du moment où le monde connu s'élargit, la société européenne devient une parmi d'autres. Montaigne (1533-1592) constate la variété des moeurs et des valeurs et que chaque culture élabore son propre système de valeurs en sorte qu'aucun jugement ne peut être formulé sur elle : « il ne peut être porté qu'à partir d'une culture particulière ». Chacun juge « barbare » ou « sauvage » ce qui n'est pas de sa culture. Le barbare c'est l'autre. Or, le voyage, considère l'auteur, est la meilleure école pour former des esprits justes. Les seules personnes qui sont condamnables, ce ne sont pas les barbares, mais « ceux qui jugent que les autres sont barbares ».

D'ailleurs, la pensée relativiste de plus tard, issue des Grandes Découvertes, puis du romantisme, va affirmer que toutes les cultures ont non seulement leur logique propre mais une valeur égale.

Montesquieu et les Lumières

Montesquieu⁵ (XVIIIe siècle) c'est, comme la plupart des auteurs considèrent, le premier des sociologues. On le voit comme ayant fait partie du courant universaliste de la sociologie. Il pense reconnaître l'Autre dans sa spécificité d'individu historique particulier, tout en gardant l'horizon d'universalité des relations entre les hommes. Il fonde le point de vue intellectuel de la sociologie et contribue à élaborer « la pensée de la reconnaissance »⁶

La notion « l'esprit général des nations » résume l'ensemble des caractéristiques qui singularisent chacune d'elles. C'est ce projet qui qualifie Montesquieu de premier des sociologues. Il inscrit ce projet relativiste, donc sociologique, à l'intérieur d'une conception universelle de l'homme. Il croit que si toute nation se caractérise par un « esprit général singulier », il n'en existe pas moins des valeurs qui sont celles de tous les hommes.

Montesquieu, comme d'ailleurs Rousseau⁷, pense en un seul tout le particularisme des cultures ou des traditions nationales et la référence à l'homme comme être raisonnable et moral, hanté par une référence à l'universel. Il soutient que le principe d'universalité existe dans les relations entre les hommes en dépit de la variété de leurs manières de vivre et de

⁵ Charles de Secondat, baron de Montesquieu, 1689-1755

⁶ C'est un apport de D. Schnapper

⁷ J.J. Rousseau, 1712-1778

penser et du fait d'appartenir à des nations particulières. Les hommes peuvent et veulent s'arracher, au moins partiellement, aux conditions qui leur sont imposées par leur naissance, du point de vue biologique et social. On leur reconnaît ainsi leur liberté.

Les hommes des Lumières (entre 1715 et 1789), ceux qui ont soutenu la connaissance rationnelle, par opposition à l'obscurantisme, ont hérité l'inspiration de Montesquieu. Pour eux, la foi dans le déterminisme et l'attitude scientifique étaient étroitement liées à une conviction morale, l'unité essentielle de l'espèce humaine et l'égalité de tous les hommes.

Mais les Illuministes ont négligé la partie éthique. Cela a mené au *scientisme*, une conception selon laquelle les comportements humains sont le produit d'un déterminisme intégral. L'éthique est alors soumise à la science. En sociologie, cela a pris la forme de *la théorie raciste*.⁸

Au XIX^e siècle, la pensée raciste garde l'idée de déterminisme inclus dans le projet de connaissance rationnelle et évacue celle de l'unité de l'humanité et de l'égalité de tous les êtres humains. La science perd sa dimension humaniste et donc trahit l'idéal des Lumières. C'est contre cette conception que s'affirmera le point de vue de la sociologie.

On ne peut s'abstenir à ne pas remarquer quelques apories des universalismes présentés ci-dessus. Les expériences du passé sont loin d'appliquer les principes invoqués aux réalités historiques. Rome, qui a inventé l'idée du citoyen, l'a appliquée à un groupe restreint de la vie publique. L'étrangeté du Nouveau Monde a mis dans l'embarras les chrétiens qui s'interrogèrent sur l'universalité du message du Christ ; c'est ainsi qu'ils inventèrent les « statuts de pureté de sang » pour différencier les chrétiens, pourtant tous créés à l'image de Dieu. Plus les sociétés ont d'ambition universelle, plus elles sont susceptibles de trahir les valeurs qu'elles proclament.

L'universalisme moderne et la sociologie

La Révolution en France ou aux Etats-Unis, au XVIII^e siècle, a marqué l'entrée dans un nouveau monde. Pour les Etats-Unis elle fut le moment de la création de la démocratie représentative, tandis que pour la France, elle a marqué la naissance de la modernité politique, c'est-à-dire l'élaboration d'une société dans laquelle la citoyenneté constitue le fondement de la légitimité politique.

⁸ Robert K. Merton, dans sa théorie de la prédiction créatrice écrivait: « Quand les hommes définissent des situations comme réelles, elles sont réelles dans leurs conséquences ». En d'autres termes, la manière dont les individus perçoivent une situation sociale a des incidences sur celle-ci : en attribuant des défauts à telle ou telle catégorie sociale, on amène les membres de cette catégorie à se conduire conformément à cette représentation. On entre ainsi dans le cercle vicieux des préjugés et de toutes les formes de racisme.

La modernité politique a connu une nouvelle conception de l'altérité. Elle suppose l'égalité affirmée entre tous les hommes et se base sur la double dimension d'universalité du monde moderne, celle du projet politique et celle de l'application de la science à la production.

On a affirmé que l'universalisme moderne est l'héritage des Lumières parce qu'il est fondé sur l'idée que tout homme a la même faculté d'être citoyen et de participer à la vie économique. Les sociétés modernes comportent deux dimensions d'universalité.

Premièrement, elles fondent la légitimité de l'ordre politique sur la citoyenneté, ouverte dans son principe à tous les individus par-delà leurs attachements ethnico-religieux et leurs différences sociales ou biologiques et invoquent ainsi un principe d'inclusion au nom des valeurs universelles. Donc les sociétés modernes adoptent une conception universelle des droits de l'homme qui ne se réduisent pas à ceux de l'individu en tant que membre d'une nation particulière.

Deuxièmement, elles appliquent les règles de l'esprit scientifique à l'organisation de la production, et donc participent de l'universalité virtuelle de la raison, parce que la science et la technique ignorent les frontières de races et de peuples. Tous les hommes ont l'aptitude ou la capacité nécessaires pour participer à la société moderne dans sa double dimension démocratique et productiviste.

L'ordre politique est fondé sur le principe à vocation universelle de la citoyenneté. Celui-ci sépare le politique du religieux et de l'ethnique et impose une réinterprétation des appartenances ou des identités préexistantes, de toutes les relations entre individus appartenant à des collectivités nationales. Grâce à ce principe on a pu distinguer les *relations internationales*, qui s'établissent entre collectivités historiques organisées en nations-unités politiques, donc dotées d'un Etat, des *relations interethniques*, qui se maintiennent entre des collectivités historiques réunies par une organisation étatique, ou, au contraire, dispersées entre des nations politiques différentes. On a adopté aussi le concept de *collectivité historique* pour désigner ce qu'on nomme habituellement groupe ethnique ou racial. Mais ce concept dépasse la distinction sociale entre « peuple » et « groupe religieux », qui a séparé l'idée nationale de l'idée religieuse.

En France, la Révolution faisait que dans le nouvel ordre politique la légitimité passe du Roi vers l'individu et ses droits, en affirmant la prééminence de la « nation », c'est-à-dire de l'ensemble des individus. Les citoyens, constitués en « nation », cessaient d'être des individus concrets, caractérisés par leurs origines historiques, leurs croyances et leurs pratiques religieuses, leurs appartenances sociales. Ils devenaient des citoyens égaux. Le nouveau principe de légitimité affirmait l'égalité civile, juridique et politique d'individus divers et inégaux.

La Révolution, c'est toujours l'époque où la séparation du public et du privé est devenue un principe fondateur de l'ordre social. Même si on avait affirmé que tous les membres de la société avaient vocation à accéder à la citoyenneté, en réalité c'était seulement certains qui avaient pu l'obtenir, ceux « actifs ».

Cette nouvelle légitimité impliquait la séparation de l'Église et du pouvoir politique, car, d'après Locke, c'était seulement la neutralité religieuse de l'État qui lui apparaissait « comme le moyen d'organiser la tolérance à l'égard de toutes les religions et d'éviter que les hommes se massacrent au nom de leurs croyances et de leur affiliation à une église ». De plus, les révolutionnaires de ces sociétés puissamment religieuses voyaient dans la Raison le moyen d'unir les hommes que la religion divisait.

À la différence des romantiques français, les romantiques allemands ont substitué l'irrationnel à l'ambition de rationalité, le subconscient à la conscience claire, la communauté organique à l'individualisme. Ils voulaient être plus proches de la nature et de la vie, ainsi que de la vérité scientifique et historique. Au catholicisme romain, au libéralisme rationaliste et à l'individualisme anglo-saxon d'inspiration calviniste, ils ont opposé l'*Aufklärung*, ou les Lumières allemandes, un catholicisme sécularisé. Le peuple allemand se voyait avoir pour mission de retrouver l'unité perdue du spirituel et du temporel, qu'avait connue le Moyen-âge et de régénérer les peuples.

La critique moderne

À la fin du XIXe siècle, toute une série d'événements scientifiques (la biologie darwinienne, la philosophie bergsonienne, l'histoire à la Taine ou à la Treitschke, la psychologie sociale de Le Bon) qui s'ingénient de montrer les limites de la raison, la force des héritages et la pregnance de l'inconscient sur les comportements humains, soutient la critique contre l'idée d'égalité des hommes et contre un projet politique fondé sur la raison. Cela va faciliter la naissance des sciences sociales qui découvriront l'inconscient individuel et collectif.

Étant donné que leur objet de recherche sont les liens sociaux, les sociologues ont pu involontairement contribuer à la critique d'inspiration contre-révolutionnaire, quels qu'aient pu être, par ailleurs, leurs choix politiques personnels. La pensée sociologique a critiqué le plus souvent implicitement, le caractère utopique de la citoyenneté et un exemple en ce sens sont les travaux de Louis Dumont sur l'idéologie moderne. D'après lui, notre société nourrit un idéal égalitaire qui est à la fois exceptionnel et artificiel – même si on le juge moralement supérieur.

La société moderne refoule le sentiment de la hiérarchie, qui reste « l'impensé » de notre conception de l'ordre social. Or, « un certain consensus sur les valeurs, une certaine hiérarchie des idées, des choses et des gens est indispensable à la vie sociale ».⁹ En proclamant l'égalité formelle des individus, la citoyenneté nie « les exigences plus ou moins nécessaires de la vie sociale », elle « s'oppose aux tendances générales des sociétés »¹⁰. C'est la raison pour laquelle s'est développé le racisme.

Par son point de vue intellectuel propre, historique et relativiste, la sociologie actuelle nous aide à comprendre les comportements humains analysés à partir de la situation sociale. Se déclarant contre l'interprétation de ces comportements en termes d'hérédité ou de race et

⁹ Louis Dumont, *Homo Hierarchicus* (1966), Paris, Gallimard, "Tel", 1980, p.34

¹⁰ idem

contre l'idée de la psychologie éternelle, la pensée sociologique remet en question l'idée même de la permanence des groupes et de leurs caractéristiques, qu'ils soient définis en termes biologiques, psychologiques ou culturels. Même si, de fait, les premiers sociologues ont adopté l'idée, alors dominante, que l'humanité était divisée en races, le point de vue scientifique propre à la sociologie consiste à analyser ce qu'elles doivent à leurs conditions historiques, sociales et politiques d'apparition et de manifestation. La sociologie ne fait que substituer aux modes de pensée essentialistes l'analyse des caractéristiques et des comportements des hommes à partir des conditions de leur vie en société.

L'État-nation et la « nouvelle citoyenneté »

Dans les débats scientifiques et théoriques, une idée préoccupe aujourd'hui les chercheurs : les limites nationales et politiques de la citoyenneté. Les sociétés fondées sur la citoyenneté ont été des sociétés nationales. Elles ont essayé de conjuguer la vocation universelle de la citoyenneté et la finitude des sociétés nationales, effort contesté aujourd'hui.

Le débat concerne des problèmes politiques concrets. Comme le droit de la nationalité doit évoluer, l'important c'est comment le faire évoluer, comment le modifier. A vrai dire, il a été modifié dans la plupart des pays européens et, avec les droits politiques des étrangers, pose de sérieux problèmes sur le sens de la citoyenneté et de la nation, sur leur évolution et sur la philosophie sociale qui fonde cette évolution.

Au XIXe siècle, la « nationalisation » croissante des sociétés et le nationalisme ont élevé une distinction juridique entre les nationaux qui avaient le droit de citoyens (c'est-à-dire de voter et d'être élus) et les étrangers qui n'en disposaient pas. Par conséquent, nationalité et citoyenneté tendaient à se confondre à mesure que les nationaux ne disposant pas des droits de la citoyenneté étaient de moins en moins nombreux et les catégories de citoyens passifs étaient incluses progressivement dans le corps politique.

La plupart des chercheurs considèrent que cette évolution est à la base de l'affaiblissement objectif des États-nations et du lien juridique et identitaire entre les individus et leur nation. Si l'on a déjà créé des entités politiques qui dépassent le cadre national, comme la Communauté européenne, alors le fait de ne pas accorder les droits de la citoyenneté aux non-nationaux paraît déjà illégitime pour ces chercheurs. De plus en plus apparaît comme nécessaire l'élaboration d'un droit nouveau. Une nouvelle conception de la citoyenneté doit se construire au niveau européen, parce que l'État démocratique, se fondant sur le principe d'inclusion des nationaux –citoyens et d'exclusion des non-nationaux des pratiques de la citoyenneté politique, devient un frein. Il assure aux premiers une égale participation à la vie politique par la citoyenneté et exclut les seconds des droits directement liés à la citoyenneté. « Dans la nouvelle réalité historique de l'Union, la citoyenneté moderne représente une ouverture potentielle liée à son caractère abstrait. Mais tant qu'elle sera fondée sur la nationalité, elle sera insuffisante. » La « nouvelle » citoyenneté devra être fondée sur les droits de la personne et non plus sur le lien avec une collectivité nationale.

En guise de conclusion

En plein processus de globalisation, le monde, les sociétés « se rassemblent ». Chacun de nous, moi, ou toi, ou l'autre, devenons les acteurs de notre propre existence, des sujets. Ce qui nous caractérise en tant que sujets ce sont les deux principes fondamentaux : l'adhésion à la pensée rationnelle et le respect des droits individuels universels, peu importe la couleur de la peau, l'origine, le sexe ou la religion de l'Autre. Il convient quand même de souligner que suite à l'installation du paradigme culturel, chacun des sujets met au premier plan la revendication des droits culturels.

Bibliographie

Corcuff, Philippe, Les nouvelles sociologies, 3^e édition, Armand Colin, 2011

Schnapper, Dominique, *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Bibliothèque des sciences humaines, 1991

Schnapper, Dominique, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, « NRF Essais », 1994

Schnapper, Dominique, *La relation à l'Autre. Au cœur de la pensée sociologique*, « NRF Essais », 1998

Touraine, Alain, *Un nouveau paradigme. Pour comprendre le monde d'aujourd'hui* 2005